

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 18 janvier 2008
(convocation du 7 janvier 2008)

Aujourd'hui Vendredi Dix-Huit Janvier Deux Mil Huit à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRUNET Françoise, Mme BURGUIERE Karine, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DANCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvere, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIER Pierre, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NABET Brigitte, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUPRAT Christophe à cpter de 10 h 50
M. BRON Jean Charles à M. QUANCARD Joël jusqu'à 10 h 30
M. CAZABONNE Didier à M. REBIERE André
M. FAVROUL Jean Pierre à M. BOBET Patrick à cpter de 10 h 30
M. FLORIAN Nicolas à M. PUJOL Patrick
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 00
M. GELLE Thierry à Mme. FAYET Véronique
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime
M. LABARDIN Michel à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 10 h 15
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel à cpter de 10 h 50
M. SAINTE MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10 h 20
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 10
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10 h 30
M. BANNEL Jean Didier à M. BANAYAN Alexis jusqu'à 10 h 45
M. BENOIT Jean-Jacques à Mme. BURGUIERE Karine
Mme. BRACQ Mireille à M. CANOVAS Bruno
Mme BRUNET Françoise à Mme PUJO Colette à cpter de 10 h 10
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert

M. CARTI Michel à M. HOUDEBERT Henri
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZENAVE Charles à Mme CAZALET Anne Marie jusqu'à 10 h 45
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
Mme. LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
M. LOTHAIER Pierre à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 11 h 20
M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
M. MANGON Jacques à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MERCHERZ Jean à M. MANSENCAL Alain à cpter de 10 h 00
M. POIGNONEC Michel à M. FAYET Guy
M. PONS Henri à M. PETIT Alain
Mme. WALRYCK Anne à Mme. VIGNE Elisabeth

EXCUSE :

M. BREILLAT Jacques
LA SEANCE EST OUVERTE

Analyse des fonctions d'échange entre les échangeurs 4 et 6
□ Relations avec le quadrant nord de l'agglomération bordelaise

Monsieur BROQUA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des études sur la requalification des échangeurs de la rocade liées à sa mise à 2X3 voies, il a été prévu une répartition de la maîtrise d'ouvrage entre l'Etat, la Région, et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Un découpage a été adopté, confiant la maîtrise d'ouvrage concernant les échangeurs 7 à 15 à la DDE et les échangeurs 4 à 6 à la Communauté urbaine via la Direction des Déplacements Urbains.

L'état des lieux succinct des zones desservies par les échangeurs 4, 4a, 4b, 5 et 6 a mis en évidence une grande mixité (zones d'habitat, pôle d'activité économique et logistique) générant des conflits en terme de déplacements, d'accessibilité, de sécurité....et les fortes perspectives de développement de ce secteur ont entraîné une étude étendue au-delà du couloir de la rocade sur les zones d'influence des échangeurs sur le territoire du quadrant nord de l'agglomération.

L'objectif de l'étude est d'établir **un cadre de référence** de l'organisation spatiale du secteur qui servira aux différents acteurs intervenant sur cette zone, validé par tous les partenaires de l'étude que sont l'Etat, la Région, et la Communauté urbaine, mais aussi les communes concernées que sont Blanquefort, Bordeaux, Bruges et Parempuyre ainsi que le Conseil général de la Gironde.

1^{ère} partie de l'étude :

Le diagnostic territorial des échangeurs et de la desserte du quadrant nord de l'agglomération a été présenté et validé en comité de pilotage le 6 juillet 2006 en Préfecture.

Les enjeux suivants ont été mis en évidence :

- retrouver de la capacité sur la rocade,
- compléter le maillage en réseau intra rocade,
- créer un itinéraire nord-sud clairement identifié en extra rocade,
- améliorer les échanges est – ouest,
- privilégier les poids lourds sur des itinéraires très limités,
- développer les transports en commun tout en favorisant la multimodalité et la coordination avec l'offre périurbaine.

2^{ème} partie de l'étude :

Le cadre de référence de l'organisation des réseaux de déplacements proposant des principes d'aménagement des échangeurs et de voiries (requalification de sections et carrefours existants, création d'infrastructures nouvelles à court, moyen et long terme) est en cours de finalisation. Une présentation à l'ensemble des partenaires, aux communes du secteur étudié et au Conseil général a eu lieu lors d'un comité technique le 6 mars dernier.

L'étude ayant relevé la prégnance d'un axe nord / sud, deux propositions ont été présentées lors du dernier comité technique.

Les débats ont faits apparaître les conclusions ci-après.

Les échangeurs devront pouvoir assurer les continuités entre le nord et le sud tant pour les véhicules particuliers que les poids lourds, les transports en commun et les modes doux.

Des franchissements partagés TCSP et deux roues viendront compléter ce dispositif afin d'assurer des liaisons conformes aux différents schémas directeurs.

On observera, enfin, que certaines **liaisons proposées en intra rocade** à l'horizon 2020, et inscrites au PLU favoriseront les échanges locaux entre sites générateurs de flux, notamment par le passage de transport en commun et de modes doux, sans pour autant servir de délestage de la rocade.

En associant à ces propositions, la mise en œuvre des extensions, la création d'un tram d'agglomération, l'amélioration de la ligne TER Bordeaux-Macau, le report modal vers les Transports en commun s'effectuera de façon significative.

Le boulevard Aliénor d'Aquitaine prend à court terme une configuration de voie urbaine. À la lecture des simulations de trafic effectuées, il sera nécessaire de conserver une capacité analogue à celle existante aujourd'hui.

L'échangeur 4 dit de Labarde devra être reconfiguré afin d'être plus lisible notamment pour les échanges nord-sud.

Les échangeurs du Jonc et le carrefour de Latule devront faire l'objet d'une étude détaillée en cohérence avec les projets de développement du secteur.

Dans le souci de contenir l'évolution du trafic, des liaisons à caractère local seront également étudiées, par exemple des franchissements de la Rocade sans raccordement diminuant les effets de coupure et intégrant des modes doux, des poids lourds, des transports en commun (prolongement de l'avenue de Tourville, berges du Lac,...).

Ces études devront permettre de hiérarchiser les courants de circulation prioritaires et la configuration des carrefours de Latule et du Jonc.

La création d'une sortie en rocade extérieure sur **l'échangeur 4a** permettra de desservir en véhicules légers les zones d'attractivité tant au nord (emplois de la ZI de Blanquefort, projet de camping international, parking du parc des expositions et des équipements sportifs et de loisirs,...) qu'au sud (ZAC du Tasta, ZAC et parc d'échanges tramway de Ravezies,...) et de faciliter les échanges nord/sud de part et d'autre de la rocade allégeant ainsi le trafic sur l'échangeur 4.

Le prolongement de cette sortie en voie collectrice jusqu'à **l'échangeur 5** donnera aux poids lourds l'accessibilité à la zone de fret.

Un barreau de liaison extra rocade, en sens unique est-ouest, reliant le boulevard du parc des expositions à l'allée de la réserve, offrira la possibilité d'un accès toutes directions à la rocade par l'échangeur 5 délestant également ainsi l'échangeur de Labarde. Des études détaillées seront menées afin de déterminer son intégration au niveau des échangeurs 4a et 5.

La sortie en intérieur de l'échangeur 4a devra être mise aux normes.

Un franchissement nord-sud sans échange avec la rocade, à hauteur de **l'échangeur 6**, diminuera l'effet de coupure et favorisera le passage des transports en communs et des modes doux en les séparant des fonctions d'échange avec la rocade.

Ces aménagements feront l'objet d'études APS et seront réalisés au cours de la mise à 2x3 voies de la rocade.

Indépendamment de ces aménagements, l'étude a mis en évidence l'importance de la réalisation ou non d'un axe nord / sud reliant le Médoc à la rocade.

Dans l'hypothèse d'une non réalisation de cet axe, le trafic sur les radiales existantes sera fortement perturbé en 2020.

En effet, les simulations font apparaître des augmentations de trafic d'environ :

- 20% sur l'avenue du Général de Gaulle,

- 78% sur l'allée du bois,

- 24% sur le chemin de Labarde,

- 73% sur l'avenue du Port du Roy,

- l'avenue du 11 novembre restant saturée.

Il conviendra, dans ce cas de souligner que la réalisation du barreau entre les échangeurs 4a et 5 ne permettra que provisoirement d'offrir une alternative à l'itinéraire allée du Bois – avenue du Parc des Expositions – rocade.

Enfin, l'allée du Bois aménagée pour une circulation apaisée ne favorise pas la circulation des poids lourds qui obligatoirement à terme, en absence de l'axe nord / sud, se reportera principalement sur l'avenue du 11 novembre par l'avenue du Port du Roy.

La réalisation d'un axe nord / sud amène de toute évidence en 2012 à la vue des études de simulation, un report de trafic soulageant les radiales précitées de l'ordre de :

- 21% sur l'avenue du 11 novembre,
- 20% sur l'avenue du Général de Gaulle,
- 33% sur l'allée du Bois,
- 32% sur l'avenue du Port du Roy

et une certaine stabilité sur le chemin de Labarde qui devient fluide.

Son raccordement à la déviation de Caychac complète le dispositif pour un évitement des centres ville de Blanquefort et de Parempuyre.

Les simulations de trafic effectuées montrent qu'à l'horizon 2020, un axe nord / sud à 2x1 voie ne pourra pas supporter l'évolution du trafic estimée à 2% l'an. D'où la nécessité, dès maintenant, de prévoir des emprises foncières en conséquence.

Cependant, la création de cette voie n'ayant pas d'impact majeur sur la configuration de l'échangeur 5, son étude est à dissocier de celle de la mise à 2x3 voies de la rocade.

Par conséquent, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :

- **valider cette étude,**
- **confirmer la volonté de la Communauté urbaine de Bordeaux de voir réaliser au plus vite la mise à deux fois trois voies de la rocade entre le Pont d'Aquitaine et l'A63,**
- **demander à l'Etat de réaliser dans le cadre du CPER 2007 – 2013 les travaux de requalification des échangeurs 4 à 6 en tenant compte de la nécessité d'améliorer les échanges nord / sud pour les deux roues et les transports en commun notamment, ayant pour effet de limiter l'effet de coupure de la rocade,**
- **demander à l'Etat de participer à la réalisation d'un barreau de liaison parallèle à la rocade d'est en ouest entre les échangeurs 4a et 5 soulageant ainsi l'échangeur 4 sans attendre le passage à deux fois trois voies de l'ensemble de la rocade,**
- **confirmer la nécessité de programmer la réalisation d'un axe nord / sud reliant le sud Médoc à la rocade et de solliciter à cette fin la contribution du Conseil général et du Conseil régional.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 18 janvier 2008,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
12 FÉVRIER 2008

PUBLIÉ LE : 12 FÉVRIER 2008

M. MICHEL BROQUA